



BUREAU DE VAL DE BERRY

=====

Séance du Mercredi 15 Mars 2023 à 10 H 30

=====

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Mercredi 15 Mars à 10 Heures 30, s'est réuni en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Bureau de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE
Bernadette GOIN

Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand
Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo –
Maire de Berry-Bouy

Christine CHEZE-DHO

Membre – Adjointe au Maire de Bourges
Conseillère Communautaire

Catherine REBOTTARO
François DESCHAMPS
Denise DURANTON

Membre – Conseillère Départementale
Membre – Président Entraide Berruyère
Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Secrétaire de Séance

ETAIT EXCUSE :

Christian GATTEFIN

Membre – Conseiller Départemental
Pouvoir à Catherine REBOTTARO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Benoît LEMAIGRE

Directeur Général

Jean-Luc PINSON

Directeur Général Adjoint et Directeur Financier

Emilie LARAINE

Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques

Michaël PHILIBERT

Directeur Commercial et Proximité

Nadège BEDU

Assistante du Directeur Général

.....

La séance est levée à 11 H 45.

BUREAU DE VAL DE BERRY

Séance du Mercredi 15 Mars 2023 à 10 H 30

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 18 JANVIER 2023

Je vous demande de bien vouloir m'indiquer les observations que vous auriez à formuler à propos de la rédaction du procès-verbal du Bureau de Val de Berry du 18 Janvier 2023

**VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 7
POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

ADOPTE

.....
La Secrétaire de Séance,
Denise DURANTON

.....
Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 15 mars 2023
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE





BUREAU DE VAL DE BERRY

Séance du Mercredi 15 Mars 2023 à 10 H 30

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Mercredi 15 Mars à 10 Heures 30, s'est réuni en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Bureau de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE
Bernadette GOIN

Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand
Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo –
Maire de Berry-Bouy

Christine CHEZE-DHO

Membre – Adjointe au Maire de Bourges
Conseillère Communautaire

Catherine REBOTTARO
François DESCHAMPS
Denise DURANTON

Membre – Conseillère Départementale
Membre – Président Entraide Berruyère
Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Secrétaire de Séance

ETAIT EXCUSE :

Christian GATTEFIN

Membre – Conseiller Départemental
Pouvoir à Catherine REBOTTARO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Benoît LEMAIGRE

Directeur Général

Jean-Luc PINSON

Directeur Général Adjoint et Directeur Financier

Emilie LARAINÉ

Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques

Michaël PHILIBERT

Directeur Commercial et Proximité

Nadège BEDU

Assistante du Directeur Général

.....
La séance est levée à 11 H 45.

BUREAU DE VAL DE BERRY

=====
Séance du Mercredi 15 Mars 2023 à 10 H 30
=====

II – AVENANT N°5 CONVENTION-CADRE « ACTION CŒUR DE VILLE » BOURGES

Une convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville a été signée le 1^{er} octobre 2018 entre la Ville de Bourges - la Communauté d'Agglomération de Bourges PLUS et différents partenaires dont Val de Berry.

Un avenant n° 5 figurant en annexe nous a été adressé pour signature.

Cet avenant liste de nouvelles actions à déployer dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT).

Ils ont pour but d'ajuster et de compléter par action le projet de développement et de revitalisation du cœur de ville de Bourges traduit dans le plan d'action pluriannuel conformément aux orientations stratégiques en vue de la redynamisation du cœur de ville de Bourges.

Ces modifications ne concernent pas Val de Berry.

Je vous demande d'autoriser le Directeur Général à signer ledit avenant.

**VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 7
POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Directeur Général à signer l'avenant n°5 convention-cadre « Action Cœur de Ville » Bourges.

.....
La Secrétaire de Séance,
Denise DURANTON

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 15 mars 2023

Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE





Bourges arrivée le

19 DEC. 2022



BOURGES



Avenant n°5

à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Phase de déploiement



AVENANT N° 5

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE BOURGES ET DE L'AGGLOMERATION DE BOURGES PLUS

ENTRE

- La Commune de BOURGES représentée par son Maire Monsieur Yann GALUT, agissant en vertu de la délibération n° 72 du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022 ;
- La Communauté d'Agglomération de BOURGES PLUS représentée par sa Présidente Madame Irène FELIX agissant en vertu de la délibération n° 59 du Conseil Communautaire du 8 décembre 2022 ;

ci-après, les **Collectivités** bénéficiaires ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Monsieur Maurice BARATE, Préfet du département du Cher,
- Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, représenté par son Président, Monsieur François BONNEAU,
- Le Conseil Départemental du Cher, représenté par son Président, Monsieur Jacques FLEURY,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par sa Directrice Régionale Centre-Val de Loire Madame Sophie FERRACCI,
- Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Régional d'Action Logement, Monsieur Dominique DHENNE,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur Maurice BARATE, délégué de l'Agence dans le Département du Cher,

ci-après, les **Partenaires** financeurs

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher, représentée par son Président, Monsieur Serge RICHARD,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher, représentée par sa Présidente, Madame Marie TEYSSOU,
- L'Office de Commerce et d'Artisanat de Bourges, représenté par son Président, Monsieur Stéphane JACQUET,
- Val de Berry, représenté par son Directeur Général, Monsieur Benoit LEMAIGRE,
- La SA France Loire, représentée par son Directeur Général, Monsieur Morgan BLIN,

ci-après, les autres **Partenaires locaux**,

Il est exposé ce qui suit :

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article L 303-2 ;

Vu la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu l'instruction NOR/TERR180859C du ministère de la cohésion des territoires, en date du 10 janvier 2018, relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville »,

Vu la convention cadre pluriannuelle « action cœur de ville » de BOURGES signée le 1^{er} octobre 2018 et la convention OPAH-RU signée le 27 décembre 2018,

Considérant l'avenant de projet à la convention-cadre pluriannuelle action cœur de ville de BOURGES validé en septembre 2019 précisant les orientations stratégiques et le programme d'actions et son homologation en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par arrêté préfectoral du 24/12/2019 avec validation du périmètre,

Vu le Comité de Projet local réuni en séance du

A l'issue de ce constat



Les actions du programme sont en cours de réalisation, certaines d'entre-elles sont achevées, d'autres sont en phase de maturation.

Le Centre-Ville a 3 vocations complémentaires : il doit être à la fois un centre-ville à vivre pour ses habitants actuels et futurs, à fréquenter pour les habitants du reste de la Ville, de l'agglomération, du bassin de vie ; et à découvrir pour l'ensemble des « extraterritoriaux ». Chacune de ces vocations suppose de répondre à des besoins bien spécifiques que ce soit en matière d'habitat, de commerces et d'activités, de mobilités, d'espaces publics et de formes urbaines, de patrimoine, de services et d'équipements.

Le présent avenant a pour objet d'ajuster et de compléter par actions le projet de développement et de revitalisation du cœur de ville de BOURGES traduit dans le plan d'action pluriannuel conformément aux orientations stratégiques en vue de la redynamisation du cœur de ville de Bourges. C'est l'objet du présent avenant n°5 :

AXE	N° Action	Actions matures	MOA	1	1	2	2	2	2	Chef de projet
				8	9	0	1	2	3	
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville										
1	AM - 53	Opération impasse Saint Martin	France Loire							Jérôme LEMOINE
Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions										
3	AM - 54	Création du Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare - Maîtrise d'œuvre et Travaux	CA Bourges Plus							Caroline CHOISY-GUEDES
3	AM - 55	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) multilignes et du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)	Syndicat Agglomérés							Caroline CHOISY-GUEDES

Convention signée en 13 exemplaires, le

Ville de BOURGES	Communauté d'Agglomération de BOURGES PLUS	Préfecture du Cher
Yann GALUT	Irène FELIX	Maurice BARATE
Caisse des dépôts	ANAH	Action Logement
Sophie FERRACCI	Maurice BARATE	Dominique DHENNE
Conseil Régional Centre-Val de Loire	Conseil Départemental du Cher	OCAB
François BONNEAU	Jacques FLEURY	Stéphane JACQUET
Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher	Val de Berry
Serge RICHARD	Marie TEYSSOU	Benoit LEMAIGRE
SA France Loire		
		
Morgan BLIN		